

## CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

### **Séance du 29 Mars 2014 - 11 heures**

En vertu de la convocation faite par Mme Patricia CLÉMENT, Maire sortant, en date du Mardi 25 Mars 2014 selon les articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les Conseillers Municipaux élus au premier tour des Élections Municipales du 23 Mars 2014. Mmes CLÉMENT, CHABRIDON, COULON, PARENT, BILLOUD, SIGNORET, Mrs LAMY-PERRET, PRUDENT, PANNETIER, GUILLEMIN et REVILLON

Le Conseil Municipal ainsi installé, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Christian PRUDENT, a choisi Madame Brigitte CHABRIDON pour secrétaire de séance.

Le Président après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales invite le conseil à procéder à l'élection du Maire. Mme Patricia CLÉMENT se porte candidate. Conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### **Élection du Maire :**

**1er tour : 11 votants, 11 bulletins**

**Mme Patricia CLÉMENT : 11 voix**

**La majorité absolue étant fixée à 6, Mme Patricia CLÉMENT est proclamée Maire et immédiatement installée.**

**Mme CLÉMENT prend ensuite la présidence de la séance et, après délibération, le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints à deux.**

#### **Élection du 1<sup>er</sup> Adjoint**

Mrs GUILLEMIN et PRUDENT se portent candidats

**1er tour : 11 votants, 11 bulletins dont 1 blanc**

**M Jacky GUILLEMIN : 7 voix**

**M Jean-Christian PRUDENT : 3 voix**

**La majorité absolue fixée à 6, M Jacky GUILLEMIN est proclamé 1er Adjoint et est immédiatement installé.**

#### **Élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint**

Mr PRUDENT se porte candidat

**1er tour : 11 votants, 11 bulletins**

**M Jean-Christian PRUDENT : 9 voix**

**Mme Brigitte CHABRIDON : 2 voix**

**La majorité absolue fixée à 6, M Jean-Christian PRUDENT est proclamé 2ème Adjoint et est immédiatement installé.**

Mme Patricia CLÉMENT, Maire et M Jacky GUILLEMIN, 1<sup>er</sup> Adjoint sont donc proclamés délégués communautaires. M GUILLEMIN annonce immédiatement qu'il renonce à son mandat de délégué communautaire et qu'il en informera par écrit dès aujourd'hui Mme la Présidente de la Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône.

Mme CLÉMENT et M PRUDENT, 2<sup>ème</sup> adjoint, seront donc les deux délégués communautaires de la Commune.

Les membres des syndicats et commissions seront nommés au prochain Conseil Municipal qui aura lieu le Lundi 07 Avril 2014 à 20h.

Le Maire

Patricia CLÉMENT